

# NEWSLETTER

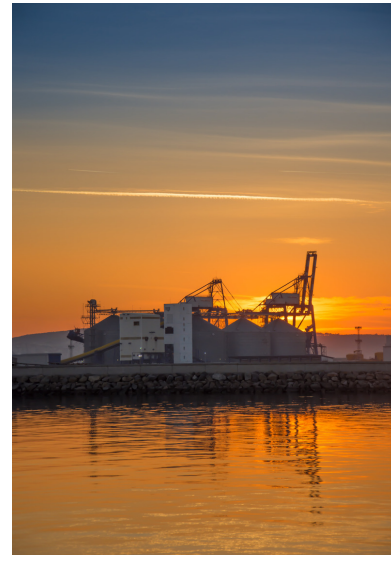


## Actualités



**Commande publique responsable : un levier insuffisamment exploité**

**Contribution du CESE aux Assises des Outre-mer**



## Séances plénières

- Industrie : un moteur de croissance et d'avenir
- Promouvoir le tourisme durable en Outre-Mer
- Fin de vie : la France à l'heure des choix
- Pour une réforme globale de la fiscalité locale
- L'orientation des jeunes
- Vieillir dans la dignité
- L'emploi des seniors



## Vie des CESER

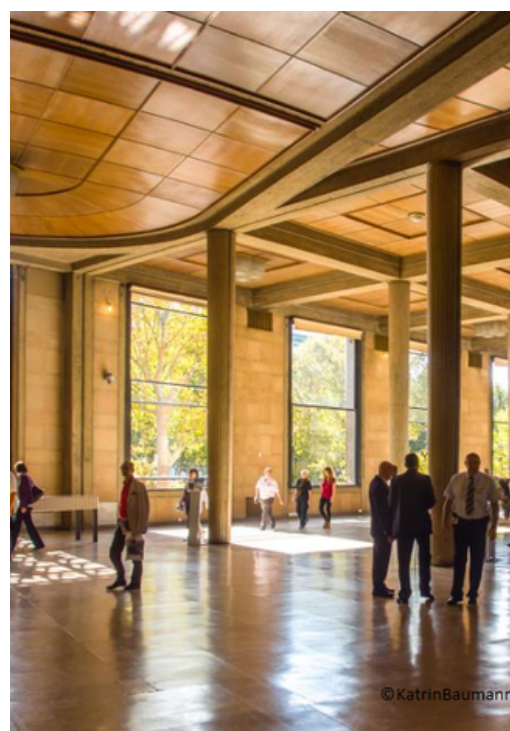



**Rapport annuel de conjoncture Centre Val de Loire**

**Protocole d'accord entre la Région Occitanie et SNCF Mobilités**



*Martine Vignau  
Présidente du groupe UNSA*



*Début mai, le Conseil des Ministres a transmis au Parlement le projet de Réforme constitutionnelle initiée par le Président de la République. Le CESE devient ainsi la Chambre de la Société Civile et voit son rôle de 3ème assemblée de la République consolidé, particulièrement à travers 4 missions permanentes issues d'un projet pour lequel l'UNSA a eu son mot à dire :*

- L'intégration de l'expression citoyenne permettant une large implication des citoyens ;*
- La contribution à l'élaboration de la loi en donnant son avis sur tous les projets de loi économiques, sociaux et environnementaux ;*
- L'organisation de la consultation publique en rassemblant et coordonnant les avis des différents comités consultatifs afin de simplifier le travail législatif ;*
  - La prise en compte du long terme en intégrant systématiquement les enjeux du futur.*

*Pour mettre en œuvre ces missions, les modes de travail ainsi que le format des avis rendus seront adaptés. L'UNSA partage l'ensemble des missions de cette future Chambre de la Société Civile et réaffirme son souhait que la singularité de ses membres, engagés dans la vie professionnelle, sociale et au sein de leur organisation soit préservée.*

# INDUSTRIE : UN MOTEUR DE CROISSANCE ET D'AVENIR

27 MARS 2018

## INTERVENTION UNSA : FANNY ARAV



Téléchargez l'avis en cliquant ici

SAISINE D'INITIATIVE

### Intervention UNSA :

Les évolutions et vicissitudes de l'industrie sont l'exacte illustration de nos forces et faiblesses bien françaises!

A commencer par les représentations et symboles : nos esprits restent marqués par les grandes forges, les plans Gaulliens, les grandes crises industrielles, et le rude combat de nos « grands champions » nationaux dans une économie mondiale, reléguant ainsi tout un pan de notre économie dans une vision stéréotypée, voire passiviste à l'aube des start-up et des nouvelles technologies, alors que justement cette transition numérique, technologique, mais aussi écologique, est de nature fondamentalement industrielle. Il s'agit donc de redonner sa valeur à la production industrielle dans sa réalité d'aujourd'hui et demain, en tant que moteur de l'économie nationale, sources d'emplois et de richesses partagées, ancrées dans les évolutions contemporaines durables.

Il nous faut ainsi passer d'une logique sectorielle et segmentée à une logique plus globale, d'écosystème : privilégier le soutien à des réseaux d'entreprises et de formes et d'activités diverses, favoriser les modes de coopérations intra et intersectorielles, repenser les ancrages territoriaux en y associant une réflexion sur les infrastructures (transports, énergies, télécom, fluides), mais aussi sur le cycle de vie des produits et solutions.

Nous devons aussi rattraper un retard certain dans la recherche et développement qui pèse sur notre capacité d'innovation et la montée en gamme de nos produits (hors luxe et très haute technologie), nous cantonnant ainsi à une stérile compétitivité prix, qu'il nous faut dépasser à l'instar de nos voisins européens.

L'industrie a besoin d'une vision de long terme, que ce soit par les incitations et régulations impulsées par l'Etat, et dans certains cas par l'Union

Européenne, mais aussi par une plus grande sécurisation de son mode financement et sa gouvernance à réorienter sur des stratégies plus favorables au collectif de travail. Cet esprit de concorde est également à déployer dans les relations donneurs d'ordres et sous-traitants, et à porter au niveau européen via une forte réglementation limitant les concurrences déloyales notamment sur les critères sociaux et environnementaux. Plus essentiellement, l'industrie est en première ligne des évolutions structurelles tant technologiques que sociétales. Mixité des emplois, montée en qualification, attractivité symbolique et salariale, mais aussi profondes mutations des métiers et des modes d'organisation plus orientés vers la connaissance, la création, le relationnel (le « Cerveau d'œuvre ») ne peuvent s'opérer sans un puissant programme de formation adapté tant initial qu'en continue et une solide remise en question des modes opératoires et compétences nécessaires, à considérer avec l'ensemble des acteurs.



Intervention UNSA  
sur cette vidéo :  
RDV à 1:47:00

**Industrie : un moteur de croissance et d'avenir**

**L'avis s'appuie sur 5 piliers : l'industrie comme contribution aux défis environnementaux, la nécessité de mobiliser les capacités humaines pour produire autrement, les territoires comme berceaux d'éco-systèmes performants, une réelle politique industrielle en Europe et l'Etat stratège qui oriente, anime une politique industrielle forte.**

#DirectCESE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LEMINISTRE  
CONSEIL ECONOMIQUE  
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

lecese.fr loeilducese.fr

# PROMOUVOIR LE TOURISME DURABLE DANS LES OUTRE-MER

27 MARS 2018

## INTERVENTION UNSA : LUC BERILLE

Le modèle touristique ultramarin basé sur la recherche de massification et une offre commerciale de plus en plus concurrencée, montre à présent ses limites. Dans cet avis, le CESE plaide pour un tourisme durable et économiquement viable, qui réponde aux défis environnementaux et climatiques, en tenant compte de ses impacts actuels et futurs. Le CESE préconise de mettre l'identité culturelle et la richesse de la biodiversité des Outre-mer au cœur de leur stratégie. Pour cela, la formation, l'implication et la sensibilisation des populations sont essentielles à cette démarche. L'avis se fixe comme objectif de recenser les pistes permettant cette transition. Il s'agit d'identifier les outils et de créer les conditions de mise en place de stratégies futures car la transformation du tourisme Outre-mer ne se décrète pas et doit faire l'objet d'une préparation à long terme pour se formaliser en plans pluriannuels dans chaque territoire.



Téléchargez l'avis en cliquant ici

Intervention UNSA  
sur cette vidéo :  
RDV à 1:27:50



SAISINE D'INITIATIVE

Intervention UNSA :

*Le tourisme dans les Outre-Mer reste parmi les plus prisés au monde. Toutefois, dans chaque territoire ultramarin, persiste une concurrence marquée des pays voisins que ce soit dans les îles de l'Océan Indien, du Pacifique, de l'Atlantique et de la Caraïbe.*

*Cette concurrence à nos territoires d'Outre-Mer s'explique notamment par des niveaux de coût encore très élevés, une offre toujours trop centrée sur le tourisme balnéaire, une clientèle encore trop « hexagonale » et un particularisme foncier.*

*A travers les préconisations faites dans cet avis, l'UNSA salue la volonté de mettre en œuvre une stratégie de conquête pour un tourisme durable adapté aux spécificités de chaque territoire. Il ne viendrait à l'esprit de personne d'amalgamer Alsaciens, Basques ou Bretons. Dans le même ordre d'idée, il ne faut pas mettre dans le même panier Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane ou Polynésie française par exemple.*

*Pour l'Unsa, le développement d'un tourisme ultramarin de qualité nécessite*

- de renforcer l'accompagnement des porteurs de projets locaux
- de moderniser les formations dans les secteurs du trio gagnant « hébergement, transport, loisirs ». Nos jeunes ultramarins ont besoin d'être mieux informés, accompagnés et écoutés!
- de clarifier la lisibilité et la visibilité des dispositifs d'aides financières ;
- de sensibiliser les territoires à l'hospitalité et à la qualité de l'accueil (on peut se baser ainsi sur l'exemple des « Ticos » du Costa-Rica) ;
- de mettre en œuvre, enfin, une cellule efficace de concertation entre les exécutifs locaux et les acteurs de terrain – comme le pointe la préconisation n°3 - afin de préparer méthodologiquement les innovations de demain et de développer simultanément les flux économiques et touristiques.

*Pour conclure sur cet avis, nous tenons à replacer les enjeux du tourisme durable dans l'actualité sociale et sanitaire des territoires ultramarins. Les derniers événements survenus à Mayotte doivent nous rappeler qu'il faut prendre toutes les précautions nécessaires pour accompagner nos concitoyens des Outre-Mer au-delà d'un simple développement économique de territoire.*

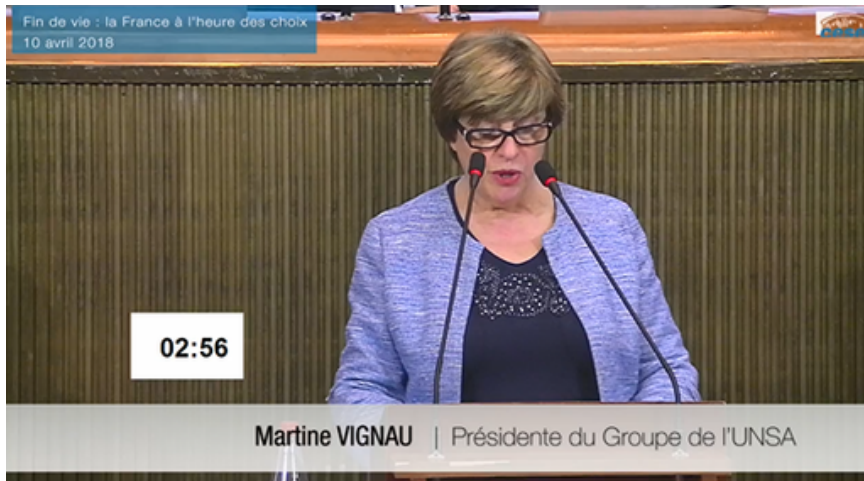
*Cet avis place le Costa-Rica comme fil rouge et référence mondiale. Certes, mais n'oublions pas qu'au Costa-Rica, une partie non négligeable des Costariciens mangent mal et que l'obésité sévit en conséquence. N'oublions pas, non plus, que l'on parle d'écologie pour le tourisme mais pas pour l'agriculture, le Costa-Rica étant un des pays au monde qui utilise le plus de pesticides par hectare.*

*L'UNSA appelle donc de ses vœux une promotion du tourisme durable dans les Outre-Mer qui respecte aussi l'épanouissement social et environnemental de nos amis ultramarins.*

# FIN DE VIE : LA FRANCE A L'HEURE DES CHOIX

10 AVRIL 2018

## INTERVENTION UNSA : MARTINE VIGNAU



Téléchargez l'avis en cliquant ici

SAISINE D'INITIATIVE

Près de trois décennies après l'adoption des premiers textes réglementaires visant à assurer l'accès le plus large aux soins palliatifs et à l'accompagnement de la fin de vie, la question continue d'être au cœur des préoccupations. L'offre de soins palliatifs est insuffisante et inégalement répartie, notamment en ce qui concerne la prise en charge à domicile souhaitée par la majorité des Françaises et des Français. Les possibilités offertes par la rédaction de directives anticipées et la désignation d'une personne de confiance demeurent peu utilisées. La sédation profonde et continue reste complexe à mettre en œuvre. L'évolution des législations étrangères interpelle. Les pétitions citoyennes en ligne qui circulent le sujet ont incité le CESE à participer au débat. Les 14 préconisations qu'il formule ici contiennent des mesures de nature à améliorer la mise en œuvre de la législation existante, tout en élargissant les possibilités de choix afin d'apporter une réponse aux situations les plus difficiles.



**Intervention UNSA sur cette vidéo :**  
**RDV à 1:11:35**

*Intervention UNSA :*

*Traiter de la « Fin de vie » au CESE démontre l'importance d'un sujet sociétal lourd de sens pour chacun et chacune des citoyens*

*Ce travail sérieux, constructif et argumenté mené avec empathie a permis d'appréhender et de mesurer les différentes facettes de cette question, prégnante pour chacun d'entre nous, mais aux limites actuelles du champ des compétences collectives du CESE.*

*Le choix fait par la commission d'examiner l'existant dans notre République laïque et de s'interroger sur le fait que tous nos concitoyens ne trouvent pas leur réponse sur notre territoire, a permis de mieux comprendre les mécanismes en cours et l'insuffisance de la législation actuelle.*

*Selon l'UNSA, la France doit offrir à chaque citoyen la liberté de choix quelle que soit sa situation géographique ou financière. Même si des mesures existent, il convient de les développer rapidement dans plusieurs directions. Permettre l'accès aux soins palliatifs en plus grand nombre selon la volonté de la personne serait une avancée qui doit être accompagnée d'une formation adaptée pour les personnels soignants ou accompagnants. Il n'est pas acceptable de trouver aujourd'hui dans ces structures encore trop peu nombreuses, des personnels en souffrance.*

*La mort, tout autant que la vie, mérite d'être traitée avec autant de respect et de dignité. Si nous ne savons pas s'il y a une vie après la mort pour la personne, nous savons par contre qu'il y a une vie après pour les proches, aussi cette séparation doit être mieux préparée non seulement sur le plan financier mais également sur le respect des aspirations de la personne. L'information sur les directives anticipées doit être développée. En effet, avec seulement 14 % des français qui à ce jour ont exprimé leurs souhaits, on est loin du compte!*

*Pourtant dans le contexte actuel de l'évolution des familles, cette démarche serait très utile pour sécuriser toutes les parties prenantes: la personne elle-même, le corps médical et bien sûr la famille.*

*Certes déclarer l'accompagnement de la fin de vie « grande cause nationale » en 2020 est de nature à mieux prendre en compte ce sujet dans notre société. Cependant les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie prévus par la loi « ASV » du 28 décembre 2015, devraient être également mobilisés car ils ont un rôle d'information des populations avançant en âge.*

*L'ouverture du champ des possibles dans cet avis démontre la capacité de notre assemblée à aborder le sujet sans tabou. Cela se fait en respectant les libertés de conscience de chacun. Ce qui n'est pas sans difficultés: le droit personnel à choisir librement sa fin de vie pouvant être contredit par l'opposition en conscience de toute personne à rendre ce droit effectif.*

*Pour terminer, l'UNSA voudrait dire que cette saisine qui renvoie à des problématiques personnelles voire intimes, est venu percuter le fonctionnement de notre groupe. En effet l'UNSA a pour règle de se positionner en cohérence de groupe sur les sujets sur lesquels une réflexion interne a dégagé des orientations collectives. Cela n'est pas le cas pour un sujet de société aussi complexe que celui de la fin de vie.*

*Face à ce dilemme, le groupe UNSA a fait le choix de l'abstention.*

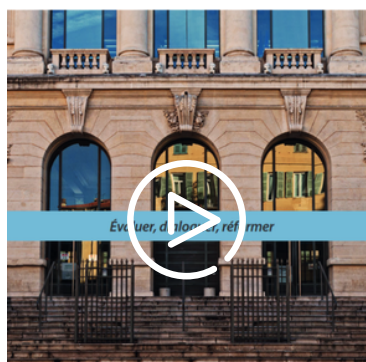
# POUR UNE RÉFORME GLOBALE DE LA FISCALITÉ LOCALE

10 AVRIL 2018

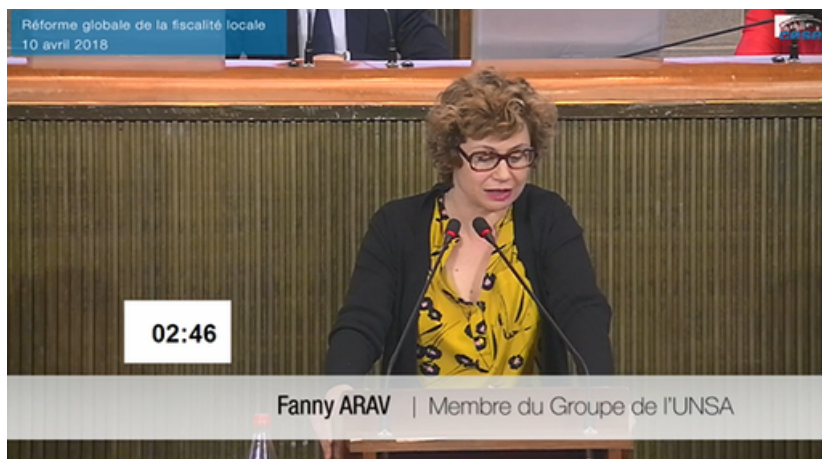
INTERVENTION UNSA : FANNY ARAV

SAISINE D'INITIATIVE

La fiscalité locale a fait l'objet de réformes incessantes, parfois contradictoires, aboutissant à un système hybride qui ne satisfait plus personne. Ce dernier se caractérise par sa grande complexité, marquée par une multiplicité d'impôts et de taxes, des règles d'affectation peu lisibles, un enchevêtrement des compétences et la multiplication des dispositifs correctifs (péréquations, compensations, etc.), avec au bout du compte une moindre autonomie financière des collectivités locales. Il est donc urgent d'engager une réforme globale de la fiscalité locale. Le CESE propose notamment de concentrer les ressources fiscales sur les intercommunalités et les régions, ce point ne faisant cependant pas l'objet d'un consensus. Il préconise également d'affecter aux collectivités locales, en fonction de leurs compétences propres, une part d'impôts nationaux « dynamiques », même si certains n'y sont pas favorables.



Intervention UNSA  
sur cette vidéo :  
RDV à 0:44:35



Téléchargez l'avis en cliquant ici

Pour une réforme globale  
de la fiscalité locale  
Jean-Karl Deschamps et Didier Gardinal

*Intervention UNSA :*

*L'UNSA salue le courage quasi intrépide de nos valeureux rapporteurs et de la section finance, de se saisir de cet objet d'une complexité protéiforme et ô combien sensible qu'est la finance publique locale !*

*Cet avis apporte un constat clair et lucide sur la sédimentation des formes de fiscalité au fil de l'eau des réformes de décentralisation, des nouveaux besoins et services à couvrir, des incitations et régulations de politique nationale et territoriale.*

*Les principaux points d'alerte concernent des équilibres fragilisés :*

- Autonomie fiscale versus dotation Etat ;
- Péréquation verticale et horizontale ;
- Ancrage territoriale des prélèvements versus harmonisation des modalités ;
- Part de corrélation avec les revenus versus patrimoines ;

*Comment accréditer la responsabilité des collectivités locales sans distordre la cohésion territoriale et l'égalité et équité devant l'impôt ? Car il est aussi question d'acceptabilité de ces impôts aux finalités parfois difficilement identifiables par les citoyens plus encore quand les contreparties diffèrent aussi fortement selon les territoires. A ce titre les prestations sociales délivrées par les départements (APA, etc.) peuvent interroger ! L'imbrication autant des assiettes que des natures de prélèvements pénalise les schémas décisionnels, et rend difficile les études d'impacts sur l'ensemble de la fiscalité et des services ainsi financés. La fin annoncée de la Taxe d'Habitation en est une illustration, qui aurait mérité d'être plus investiguée en termes d'impacts financiers mais aussi en termes de sens donné à l'appartenance territoriale. Il ne faudrait pas que la nécessaire modernisation d'une politique fiscale, certes délicate, ne soit systématiquement accusée d'obsolescence irrévocable !*

*L'UNSA note l'inquiétude sous-jacente, tout au long de ce rapport, concernant l'érosion de la capacité d'investissement, alors que les collectivités locales ont à faire face à d'importants renouvellements (Lycées, routes...) et se voient confier d'autres compétences sans lisibilité sur leurs ressources (ferroviaire !)*

*L'UNSA adhère au principe de contractualisation triennale avec l'Etat, pour autant que toutes les précautions aient été prises au préalable pour garantir une réelle équité de traitement entre les territoires. La réduction du fameux mille-feuille institutionnel trouve ici un écho encore plus sensible puisqu'il s'agit d'être ou pas en capacité d'influer opérationnellement sur son territoire. L'UNSA privilégie un équilibre entre finance publique nationale et finances locales, qui se traduit par :*

- des recettes fiscales propres aux collectivités locales, avec des bases rénovées, pour conserver la proximité avec les citoyens, mais avec un encadrement national pour éviter les trop grands écarts de taux ;
- une obligation pour l'Etat de compenser l'intégralité des dépenses engagées par les collectivités et en dynamique, dans le cadre des transferts de compétences afin de ne pas grever leurs capacités d'investissements.

# L'ORIENTATION DES JEUNES

11 AVRIL 2018

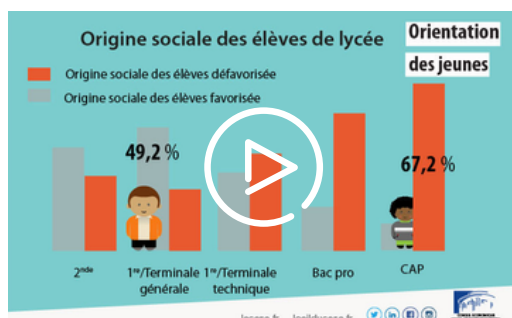
## INTERVENTION UNSA : CHRISTIAN CHEVALIER

### SAISINE D'INITIATIVE

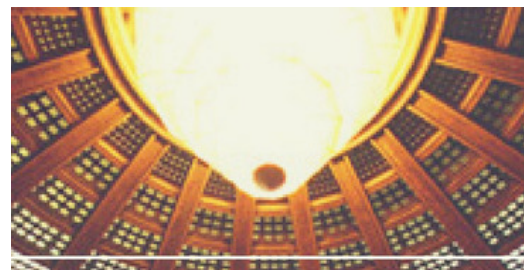


Téléchargez l'avis en cliquant ici

Interface entre la formation et l'insertion dans la vie professionnelle, l'orientation agrège les débats voire les polémiques autour de notre modèle social. Elle est décrite comme déterminante, figée, trop précoce et ressentie comme violente par de nombreux jeunes. Dans ce contexte, les préconisations du CESE veulent contribuer à répondre aux enjeux de cohésion sociale et de démocratisation en garantissant une solution à chacun.e basée sur ses aspirations et sur la maîtrise de son parcours. Chaque jeune doit devenir un.e acteur.trice dans son parcours d'orientation. Les 29 préconisations s'articulent autour de 3 grands axes : garantir les conditions d'un véritable accompagnement ; passer de procédures ponctuelles à un parcours progressif et réussir son orientation pour une bonne insertion professionnelle.



Intervention UNSA  
sur cette vidéo :  
RDV à 1:24:50



@UNSA\_CESE

COMPTE OFFICIEL  
TWITTER

REJOINS LE GROUPE UNSA AU CESE



# L'ORIENTATION DES JEUNES

11 AVRIL 2018

INTERVENTION UNSA : CHRISTIAN CHEVALIER

INTERVENTION  
COMMUNE  
UNSA - ASSOCIATIONS



Intervention UNSA - groupe des Associations :

En préambule, il est important de rappeler que dans cet avis, nous avons essayé les plâtres de la mise en œuvre de la plateforme participative. Un outil d'appui à nos travaux dont il faudra tirer les enseignements, à la fois sur ses limites mais aussi sur ses plus-values.

**Si notre système scolaire semble adapté pour une part importante des élèves, il est néanmoins un des plus inégalitaires des pays de l'OCDE. Au lieu de s'y réduire, les inégalités s'y accroissent. L'origine sociale en est le marqueur le plus saillant. Les causes en sont multiples mais largement structurelles et bien sûr politiques.**

Les auditions sont venues consolider l'idée que notre dispositif d'orientation vient perpétuer et accentuer ces inégalités qu'elles soient sociales, territoriales, d'origine ou encore de genre, avec pour certains jeunes un cumul redoutable de ces marqueurs.

Notre système d'orientation apparaît comme une succession de tamis où la part faite au choix individuel est encore trop largement marquée par les déterminismes que je viens d'évoquer. Il y a ceux qui savent s'orienter et trouver leur chemin car la boussole familiale est fiable, l'environnement bien balisé, les réseaux établis et l'établissement scolaire renommé... et puis il y a les autres, ces jeunes pour qui l'orientation n'est pas choisie mais subie pour de multiples raisons imposées de l'extérieur: des ambitions bridées, des isolements territoriaux, des filières, notamment professionnelles, à remplir, des représentations institutionnelles erronées, un labyrinthe d'informations multiples... bref un multitude de facteurs, de frontières invisibles qui entravent le désir et l'audace, la liberté du choix et l'accomplissement personnel.

Cela est d'autant plus fâcheux qu'à partir de ces choix ou non choix réels se jouent des destins individuels et la place de chacun de ces jeunes dans la cité. C'est-à-dire, in fine, leur qualité de citoyen ou citoyenne accompli.e socialement et professionnellement.

**L'avis, à juste titre, inscrit l'orientation dans un processus d'appropriation de son avenir, dans un parcours individuel qui se projette dans le temps et doit, tout au long de la scolarité, être accompagné, épaulé, conseillé par les enseignants, les psychologues de l'éducation nationale, les professionnels des métiers et tout acteur susceptible d'apporter sa pierre à cette patiente construction.** Dans ce parcours, la qualité de l'information, sa lisibilité, son accès facilité constituent un des leviers majeurs, tout comme l'accompagnement individualisé, et la multiplication des allers retours avec la réalité concrète des métiers et de leurs contraintes.

Les témoignages recueillis ont montré combien la diversité et la qualité des rencontres articulées autour de partenariats inclus dans des projets pédagogiques mobilisateurs nourrissent la découverte d'un monde professionnel diversifié.

Élargissant la perspective de l'orientation purement scolaire, la question de la formation tout au long de la vie réinscrit la nécessaire flexibilité (souplesse) des parcours et l'offre de formation continue dans un maillage construit et articulé au sein de schémas régionaux élaborés par chaque SPRO et tous ses partenaires.

Sur tous ces sujets, les préconisations de l'avis sont nombreuses et pertinentes pour améliorer la situation actuelle.

**Mais au-delà, le point saillant de cet avis est la mise en exergue de ce que toutes les auditions ont pointé, à savoir la nécessité de repenser la place du palier d'orientation, actuellement situé en fin de troisième. Il apparaît aujourd'hui comme prématuré dans la construction de l'orientation et devrait désormais trouver sa place à l'issue du collège une fois le socle commun de connaissance de compétences et de culture acquis. Cette préconisation n°10 touche à l'architecture même de notre système éducatif pensé en d'autres temps, pour des élèves en réussite et dans un monde moins complexe.**

La concrétisation du socle commun de la scolarité obligatoire de la maternelle au collège, les évolutions en cours sur le bloc bac-3/bac + 3, contraignent, de fait, à repenser la structuration même de notre système éducatif sur ce point. C'est, bien sûr, là une préconisation lourde, car elle impacte les structures, les personnels, les emplois, les contenus de formation, les familles, les élèves, les collectivités territoriales et les choix politiques et budgétaires pour ne citer que ceux-là... Pour autant cette problématique ne doit pas être esquivée d'autant que cette approche pourrait largement contribuer à reconnaître enfin la voie professionnelle et l'apprentissage à égale dignité des autres parcours d'orientation.

Le gouvernement vient de faire des annonces sur la formation professionnelle. Elles impactent cette question de l'orientation et le ministre de l'Éducation nationale devrait préciser les évolutions prévues. **Cet avis tombe donc à point nommé pour venir éclairer un débat et des décisions qui pour le moment se dessinent comme juxtaposées, structurelles et loin de la cohérence de cet avis.**

L'École de la République ne peut pas continuer à laisser dans des impasses tous ces jeunes marqués par leurs origines sociales. **Repenser le dispositif d'orientation de façon systémique comme le préconise cet avis, c'est agir pour une École réellement inclusive.** L'École de la confiance, dont on nous parle tant, c'est, peut être finalement celle de la confiance en soi pour construire pas à pas son devenir à égalité et en toute sérénité.



# VIEILLIR DANS LA DIGNITÉ

24 AVRIL 2018

INTERVENTION UNSA : MARTINE VIGNAU

SAISINE D'INITIATIVE



Téléchargez l'avis en cliquant ici

L'insuffisance des moyens humains et financiers des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) fait l'objet de nombreuses pétitions citoyennes publiées sur internet. Les pétitionnaires déplorent des situations de sous-effectifs, des conditions de travail dégradées. Avant tout, il.elle.s pointent un impératif : assurer aux personnes âgées un accueil, un accompagnement et des soins plus dignes. Les pétitions portent en elles des enjeux financiers et sociétaux sur lesquels le CESE a pris position ces dernières années. En 2014, il avait favorablement accueilli le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement : les orientations proposées, et notamment la place donnée à la prévention, au respect des droits fondamentaux des personnes âgées, au maintien à domicile, lui paraissaient aller dans le bon sens. Le CESE s'inquiétait toutefois des insuffisances du financement de la perte d'autonomie. La « crise des EHPAD » montre que, plus de deux années après l'entrée en vigueur de la loi, les progrès ne sont pas suffisants. Cette crise ne peut pas être isolée des difficultés de notre système de santé. Les incertitudes sur le financement de la perte d'autonomie demeurent. Pour le CESE, cela signifie que les réponses doivent être globales et s'inscrire dans une approche prospective et décloisonnée du médical, du social et du médico-social.



Intervention UNSA  
sur cette vidéo :  
RDV à 0:57:05



Intervention Agnès Buzin  
Ministre des solidarités et de la santé  
RDV à 0:35:40



EXTRAIT DU DISCOURS  
D'AGNÈS BUZYN

*Ministre des solidarités et de la santé*

"La figure de la personne âgée est consensuelle au Panthéon des solidarités"

# VIEILLIR DANS LA DIGNITE

24 AVRIL 2018

INTERVENTION UNSA : MARTINE VIGNAU

INTERVENTION COMMUNE  
UNSA - ENVIRONNEMENT  
NATURE



Intervention UNSA - groupe Environnement et Nature :

« Se lever, se laver, se raser, s'habiller, s'alimenter. Tout cela en 10 minutes. Un exploit ? Non, c'est mon quotidien » Tel est la réalité de vie d'un homme de 90 ans en EHPAD.

Cependant la loi intitulée « adaptation de la société au vieillissement » du 28 décembre 2015 bâtie sur 3 piliers que sont l'anticipation, l'adaptation de la société au vieillissement et l'accompagnement de la perte d'autonomie comportait un certain nombre d'avancées comme par exemple :

- Le **renforcement de la prévention de la perte d'autonomie** ;
- la **revalorisation de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile** ;
- la **reconnaissance des « proche aidants » et le droit au répit** ;
- le plan national d'adaptation des logements à la perte d'autonomie, le développement d'une offre d'habitat - intermédiaire ou regroupé- adapté aux besoins des personnes âgées et la transformation des logements foyers en « résidence autonomie » .

Tout en reconnaissant que cette loi structurait un système et qu'elle impulsait une dynamique générale nous regrettons déjà le manque d'ambition financière. De plus, la loi ne traitait de la perte d'autonomie qu'à domicile et non en établissement.

A cela s'ajoute une évolution démographique galopante des personnes de plus de 60 ans puis qu'en 2060, le pays en comptera 23,6 millions soit un habitant sur 3. Cette même année, il devrait y avoir 200 000 centenaires alors qu'ils sont un peu plus de 20 000 seulement aujourd'hui.

Cette augmentation de la proportion de personnes âgées devrait entraîner un plus grand nombre de pathologies telles que le déficit auditif, visuel, l'arthrose, le diabète, la dépression et la démence, qui sont des problèmes de santé courants chez les personnes âgées. Les conséquences sont doubles: financières bien sûr, avec un système de financement de la santé qui pourrait s'en trouver davantage fragilisé; mais aussi sanitaires et sociales pour les personnes en perte d'autonomie et leurs proches.

Nombre de ces pathologies sont susceptibles d'entraîner chez les séniors une perte d'autonomie plus ou moins complète, et donc des conditions de vie dégradées, et des répercussions sur les « aidants » à ne pas négliger non plus.

**Actuellement, sur le terrain, il ne faut pas oublier que les résidents qui demandent le plus d'attention sont ceux qui conservent une autonomie résiduelle. Pourtant à ce jour ce n'est pas comptabilisé et cela conduit à accroître la dépendance des résidents, par l'action du personnel toujours plus pressé qui fait à la place de la personne plutôt qu'aider la personne à faire.**

On constate également que :

- le dispositif prévoyant un agent par résident prévu par le Plan Solidarité Grand Age de 2006 est loin du compte puisqu'à ce jour il évolue entre 0.56 pour les EHPAD privées à but lucratif à 0.68 pour les EHPAD Publiques;
- la tarification est toujours très complexe et les prix de séjour sont très variables d'un établissement à l'autre et surtout aucun établissement ne se considère sur-doté ;
- les baisses de dotations induites par la convergence tarifaire mettent à mal les moyens en effectifs
- le reste à charge est très important puisque selon la dernière étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), celui-ci s'élève en moyenne à 1758€ par mois avant la prise en compte de l'aide sociale hébergement ;
- les EHPAD accueillent de plus en plus de personnes âgées handicapées et de personnes présentant des troubles psychiatriques. Le personnel n'est ni formé, ni en nombre suffisant pour gérer ces formes de démences ou de handicap, très différentes de celles classiquement observées chez les personnes âgées.

**Aussi, cet avis aux préconisations pertinentes, arrive à un moment crucial où il nous paraît indispensable de réformer les principes de financement et de solutionner l'insuffisance des moyens humains dans les établissements accueillant nos aînés qui ont le droit de finir leur vie dignement.**

Il s'agit bien d'un problème sociétal auquel notre pays doit répondre en mettant en œuvre des réformes conséquentes afin de donner au secteur les moyens nécessaires pour permettre aux professionnels de les accompagner avec humanité dans la dignité.

Comme déjà dit par les deux groupes lors de l'avis porté en 2011 dans cette enceinte, il y a consensus sur le fait que la perte d'autonomie constitue un risque encouru par chacun et chacune et que par conséquent, **son financement doit continuer à s'appuyer sur un socle de solidarité nationale.**

**Les deux organisations partagent la nécessité de rechercher d'autres sources de financement comme l'instauration d'une taxe sur l'ensemble des mutations à titre gratuit et/ou un recours modéré à la CSG.**

L'objectif est de construire un droit universel à la compensation de la perte d'autonomie, financé par la solidarité nationale. Son traitement ne peut être du ressort des seules victimes et de leur famille mais doit au contraire être socialisé, étendu à toutes les générations et à tous les revenus y compris ceux du capital.

**Nous considérons qu'il faut arrêter de faire porter la solidarité nationale uniquement sur les salariés comme le fait la journée de solidarité et donc nous rejetons l'idée d'un recours à une deuxième journée de ce type évoquée récemment.**

# L'EMPLOI DES SENIORS

25 AVRIL 2018

INTERVENTION UNSA : MARTINE VIGNAU

SAISINE  
GOUVERNEMENTALE

Les taux d'activité et d'emploi des seniors sont en hausse régulière mais des inégalités demeurent en matière d'emploi et de formation qui remettent en cause la sécurisation des parcours professionnels. Leur surreprésentation parmi les chômeur.euse.s de longue durée, la suppression de politiques publiques de l'emploi favorables à l'insertion et au maintien dans l'emploi des seniors ou encore la permanence des préjugés à leur égard sont autant de signaux que la collectivité, dans son ensemble, doit prendre en compte pour agir sur la qualité de l'emploi et garantir une cohésion sociale entre les générations.



Téléchargez l'avis en cliquant ici



Intervention UNSA  
sur cette vidéo :  
RDV à 0:45:20

Intervention UNSA :

En matière de travail des seniors, comme en de nombreux domaines, les affirmations péremptoires n'emportent pas nécessairement vérité, tant il peut y avoir d'écart parfois entre les discours et la réalité. C'est pourquoi cet avis est particulièrement bienvenu à l'heure où les thèses fleurissent sur les évolutions du marché du travail, la tendance au vieillissement de nos sociétés ou encore l'évolution de nos systèmes de retraite. Cet avis et le rapport qui l'étaye ont, pour l'UNSA, cette première vertu de dresser un tableau objectif de la situation. Si, sous l'impact des réformes des retraites, la croissance de la participation des seniors au marché du travail s'est développée et va continuer à le faire, ils restent particulièrement vulnérables au chômage car très exposés aux licenciements comme à toutes les autres formes de rupture du contrat de travail. Ils se retrouvent donc nombreux à connaître le chômage de longue durée, et d'autant plus lorsque leur tranche d'âge s'approche de l'âge légal de la retraite. Ce constat est lucide. Il permet d'établir qu'en matière d'emploi des seniors, la première des priorités est celle du maintien en emploi, et l'UNSA l'approuve. Certes, il est nécessaire d'aider à ce qu'une ou un senior dont le contrat de travail a été rompu retrouve du travail mais la faiblesse du taux d'embauche des seniors démontre l'ampleur des difficultés pour y parvenir. Pour résumer cela de façon très pratique, le meilleur moyen pour une ou un senior d'être en activité, c'est d'abord de conserver son emploi, ce qui nécessite que l'entreprise ou le service s'adaptent en conséquence et soient aidés et encouragés pour cela.

Alors, oui, l'avis a raison de se prononcer pour un choix de société favorisant l'activité et le maintien dans l'emploi des seniors, par une lutte volontariste contre les stéréotypes et discriminations fondées sur l'âge, par la sécurisation des parcours professionnels et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Les différentes préconisations découlent de cette philosophie : elles ont donc globalement l'appui de l'UNSA.

Pour l'UNSA, l'allongement de la durée de carrière et donc le maintien dans l'emploi passe beaucoup par une mobilisation au niveau des entreprises, via une stratégie négociée d'aménagement des carrières, des conditions de travail et de formation, permettant au plus grand nombre une prolongation de l'activité jusqu'à 62 ans voire potentiellement au-delà.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'énoncer dans une seule recommandation, simple et directe, cette évidence dont on voit pourtant qu'elle est largement à la base de l'expérience réussie des pays d'Europe du Nord en matière d'emploi des seniors.

# ACTUALITÉS TEMPS FORTS

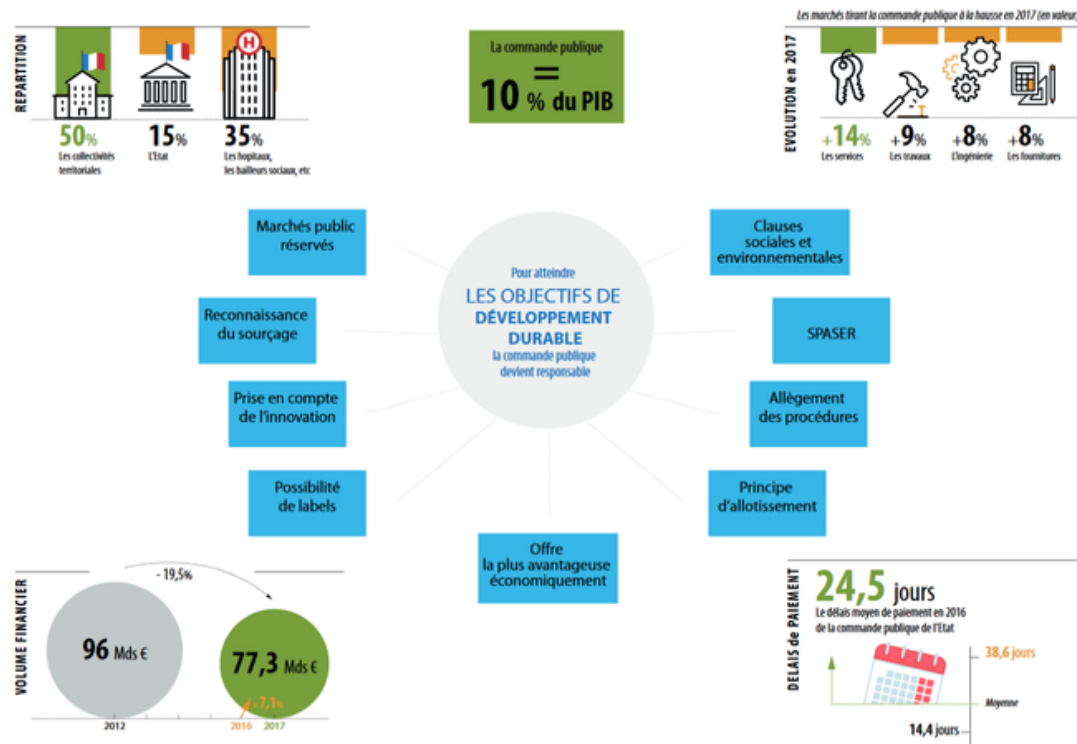
## Commande publique responsable : un levier insuffisamment exploité



**Vous pouvez retrouver  
la vidéo de la séance de  
présentation de l'étude**

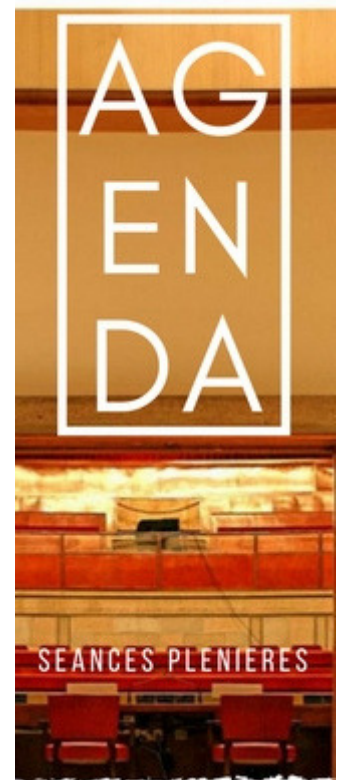
*Depuis la réforme de 2015, la commande publique intègre une dimension responsable. Son poids prépondérant au sein de notre PIB en fait un puissant levier d'action en faveur du développement durable. Ce nouveau cadre juridique pousse, en effet, les acheteur.euse.s tout comme les soumissionnaires à poursuivre des objectifs sociaux et environnementaux de plus en plus ambitieux, et à valoriser les pratiques innovantes et vertueuses. La commande publique responsable constitue donc une opportunité pour moderniser les procédures de passation des marchés publics, et accompagner la transition écologique et solidaire de notre pays.*

### COMMANDE PUBLIQUE : UN LEVIER POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Source : Ministère de l'économie, Baromètre AdCF-CDC de la commande publique (2017) et Rapport annuel 2016 de l'Observatoire des délais de paiement.

**Téléchargez l'étude en cliquant ici**



**23 mai**

PARCOURS ET POLITIQUES  
D'ACCUEIL DES DEMANDEURS  
D'ASILE DANS L'UE

**12 juin**

RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT DE  
LA FRANCE EN 2018

**13 juin**

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

# ACTUALITÉS

## TEMPS FORTS

### Contribution du CESE aux Assises des Outre-Mer



Vidéo de présentation de  
la résolution



Téléchargez la contribution en  
cliquant ici

*Le président de la République a souhaité engager des Assises des Outre-mer afin de permettre au plus grand nombre de citoyen.ne.s de prendre la parole, de participer à la définition de projets pour chaque territoire, ainsi qu'au choix des priorités qui orienteront les contrats de convergence prévus par la loi de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer du 28 février 2017*

*.Les Assises des Outre-mer s'inscrivent dans un contexte politique, social et économique particulièrement difficile pour les territoires ultramarins. Les événements climatiques à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, la persistance d'un chômage de masse et de l'insécurité, le manque d'infrastructures publiques et de moyens pour la santé et l'éducation pèsent lourdement sur le développement de nos territoires. Les efforts attendus de la solidarité nationale sont importants, tant sur le plan budgétaire que sur le plan de l'ingénierie administrative. Les espoirs suscités par cette concertation ne devront pas être déçus. Les priorités issues des Assises devront se retrouver dans les plans de convergence qui seront mis en place dans le cadre de la loi Egalité réelle et trouver une cohérence et s'articuler avec les différents plans existants : accord de Guyane, Mayotte 2025, accord de l'Élysée pour la Polynésie française, plan sécurité Outre-mer... Car les Outre-mer ont besoin d'une vision de long terme, de plus de stabilité, de lisibilité et d'effectivité dans les engagements de l'État.*

*Avec ces Assises, les Outre-mer sont aujourd'hui à la croisée des chemins, inscrits dans la perspective historique de la loi de départementalisation de 1946, suivie par la décentralisation, avec les deux grands régimes législatifs, et par la loi de développement économique pour l'Outre-mer (du 27 mai 2009, dite « LOdEOM»), les Outre-mer cherchent à présent à construire un développement socio-économique plus endogène et plus durable, qui tire tous les enseignements de la caducité qui frappe la loi d'orientation pour l'Outre-mer (du 13 décembre 2000, dite « LOOM»).*

*Ce nouvel horizon devra permettre de mieux satisfaire les besoins des populations, tout en préservant les ressources naturelles, grâce à une gestion responsable et partagée des collectivités, avec l'accompagnement de l'État, comme semble l'indiquer le sens de l'histoire. Pour réaliser ce projet, les territoires ultramarins doivent davantage tirer parti de leurs spécificités, des caractéristiques qui leur sont propres, et de leur inscription à la fois dans leur espace régional et européen.*

*Le Conseil économique social et environnemental (CESE) est pleinement engagé dans les Assises des Outre-mer. Lors de son discours aux parlementaires ultramarins, le 6 juillet 2017, qui annonçait la tenue des Assises, la ministre des Outre-mer, Annick Girardin, a tenu à associer le CESE à cette concertation nationale. C'est sur ce fondement que le bureau du CESE a confié à la délégation à l'Outre-mer la préparation d'une résolution présentée au nom de notre assemblée. Par là-même, le CESE tient à rappeler la place essentielle des Outre-mer au cœur de la République. Ceux-ci apportent à la France une richesse humaine, un dynamisme et un patrimoine naturel exceptionnels qui doivent être préservés et valorisés.*

# VIE DES CESER

## CESER OCCITANIE

### Avis sur le protocole d'accord entre la région Occitanie et SNCF mobilités déterminant les éléments structurants de la future convention d'exploitation TER



A sa création, le 1er janvier 2016, la Région Occitanie a hérité de deux conventions d'exploitation du service public ferroviaire régional de transport des voyageurs qui devaient prendre fin au 31 décembre 2016.

Courant 2016, la Région a organisé les États Généraux du Rail et de l'Intermodalité (EGRIM) dans le but d'identifier les besoins et propositions des habitants d'Occitanie. La prise en compte des besoins exprimés et certaines difficultés de négociation ont cependant entraîné deux prorogations des actuelles conventions, la dernière allant jusqu'au 31 décembre 2017.

La Région Occitanie et la SNCF ont cependant poursuivi leurs échanges pour aboutir aujourd'hui à un protocole d'accord qui fixe les principes directeurs de la nouvelle convention d'exploitation TER Occitanieet, dans l'attente de la signature de la future convention, repousse au 30 avril prochain l'échéance des conventions en cours.

Madame Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie, a sollicité l'avis du CESER sur ce protocole d'accord.

[Téléchargez l'avis en cliquant ici](#)

#### Intervention UNSA :

Ce protocole d'accord permet d'envisager la signature de la convention dans le premier trimestre 2018.

La chose n'était pas aisée pour les parties concernées, deux régions différentes, l'une avec une métropole centre, l'autre avec un chapelet de villes moyennes situées sur un axe littoral saturé.

La chose n'était pas aisée dans un contexte national particulier, à savoir :

- Annonce de l'arrivée de la concurrence pour 2019, 2020
- Élus politiques fustigeant les prestations de l'opérateur historique et vantant les mérites d'autres pratiques
- Ressources financières se raréfiant de plus en plus pour les AOM
- Impact de l'usage du digital
- Volonté de donner un souffle nouveau au Transport de la vie quotidienne

C'est dans ce climat parfois à la limite d'un « bashing SNCF » que ce protocole vient décliner les grandes orientations de la future convention :

- Qualité et développement du service
  - Gamme tarifaire
- Services en gare et à bord des trains
  - Trajectoire financière

Sont les principaux éléments auxquels s'ajoutent la durée de cette convention, jusqu'en 2025. Sur ce dernier point l'UNSA se félicite de ce temps long car le Ferroviaire est un secteur d'activité qui ne peut s'inscrire que dans le temps long, pour les investissements, pour l'offre, pour la maîtrise des évolutions, pour les adaptations nécessaires à un service de qualité

Il appartiendra, nous le souhaitons, au CESER, dans sa nouvelle composition de jouer le rôle Majeur d'une instance impartiale qui, si nécessaire, rappellera les parties concernées à leur engagements respectifs, à leur responsabilité.

En effet, notre assemblée ne peut et ne doit pas être une chambre d'enregistrement de tel ou tel groupe de pression mais un collectif sachant déterminer avec objectivité le sens de l'intérêt général.

Concernant ce protocole, fort discret sur certains points notamment les services en gare et à bord des trains, sujets qui ne manquent pas d'inquiéter le personnel, il pose clairement les jalons de l'offre et de la qualité du service comme éléments de la colonne vertébrale de la convention.

Celle-ci, nous n'en doutons pas sera évolutive d'où la nécessité de définir les responsabilités respectives de l'AOM et de l'exploitant.

Définition des moyens financiers et humains

Définition des politiques de formation

Définition des politiques d'accompagnement

Définition des couvertures territoriales

Définition des services nouveaux à proposer dans les points de distribution

Comme vous le constater, des réponses sont nécessaires pour lever les doutes et tracer une trajectoire novatrice pour le territoire en faisant en sorte que les engagements soient réalistes et réalisables.

Nous sommes dans cette période transitoire qui doit nous mener vers la réalisation d'une contractualisation qui mettra le terme à deux années d'âpres négociations et sera un nouveau départ pour la région Occitanie en matière de Mobilité

# VIE DES CESER

## CESER CENTRE VAL DE LOIRE

### Rapport annuel de la conjoncture



[Téléchargez l'avis en cliquant ici](#)

Comme chaque année, le CESER, à travers son document de conjoncture, retrace le bilan de l'année écoulée.

#### **Sur le plan économique**

Si la reprise économique s'est confirmée en 2017 dans certains secteurs (industrie, agriculture, bâtiment et travaux publics) ce redémarrage demeure fragile et fait suite à une baisse très importante de l'activité dans la plupart des secteurs. Le CESER reste cependant convaincu que le passé industriel de la région peut être un atout pour l'avenir en s'appuyant sur un savoir-faire et une volonté d'innovation importante. Une attention particulière devra également être portée sur le maintien des commerces de proximité, maillon essentiel dans la préservation de la qualité de vie dans nos territoires.

#### **Sur le plan social**

Malgré un taux de chômage en baisse, le nombre de demandeurs d'emploi reste en légère augmentation sur l'année (+ 0,1 %) avec toujours une forte préoccupation concernant les demandeurs d'emploi de longue durée (près d'1 sur 2) et sur la progression continue du nombre de travailleurs détachés dans la région. D'après le FMI, la reprise économique qui s'amorce, pour se consolider devra être accompagnée d'une progression des salaires et du pouvoir d'achat afin de réduire les inégalités touchant une partie de la population. Le CESER souhaite que la croissance soit humaine et durable.

#### **Sur le plan environnemental**

Une nouvelle fois, le CESER tient à mettre l'accent sur les indicateurs environnementaux et notamment la qualité de l'air, qui reste préoccupante dans certains territoires de la région. Des actions en matière de réduction de la consommation d'énergie, notamment dans le secteur du bâtiment, devront être poursuivies, au bénéfice non seulement de notre environnement mais également du développement économique de notre région.

**EXTRAIT DU RAPPORT  
RÉALISÉ PAR  
JEAN-JACQUES FRANCOIS**

*conseiller UNSA  
et rapporteur général de la conjoncture*

"Comme le mentionne le rapport, la reprise économique s'est confirmée en 2017 mais elle ne s'est pas manifestée par une baisse conséquente des demandeurs d'emplois en catégorie A, leur nombre n'a en effet diminué "que de 1,3%" sur l'année.

Une fois de plus, le CESER déplore que la valeur ajoutée régionale n'intègre pas une partie exportée de l'agriculture, l'armement et l'énergie. Si tel était le cas, notre région se situerait au moins au même niveau que des régions à périmètre comparable."

contact

Unsa

Cese

SEBASTIEN MARCHAL  
ATTACHE DE GROUPE

sebastien.marchal@cece.fr  
06 70 41 68 96